

À PROPOS

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides
sebl

Volume 6 – Numéro 1
Septembre 2018

2018-2019 : une (autre) année chargée!

Bonjour à vous, membres du SEBL. C'est avec plaisir et enthousiasme que toute l'équipe du SEBL se joint à moi pour vous souhaiter une très belle année scolaire 2018-2019. Une année qui, politiquement et syndicalement, sera bien chargée.

Tout d'abord, nous tenons à souligner le 5^e anniversaire du SEBL. En effet, c'est le 5 juillet 2013 que notre syndicat tel qu'on le connaît, c'est-à-dire un syndicat représentant l'ensemble des enseignantes et enseignants travaillant à la CSSMI, a été fondé. Comme vous vous en doutez, si nous avons organisé une fête en juillet, il n'y aurait pas eu grand monde! Nous avons plutôt choisi de marquer l'événement d'une manière particulière lors de notre rassemblement annuel de la journée mondiale des enseignantes et enseignants qui se déroulera le **3 octobre dès 16 h** à La Cage - Brasserie Sportive de Boisbriand (voir l'annonce à la page 4). Inscrivez tout de suite cette date à votre agenda!

L'année 2018-2019 marquera également le début de la négociation nationale. Certains diront « déjà! » Eh oui! Selon les règles établies par le Code du travail, notre convention collective arrivant à échéance en mars 2020, nous sommes tenus d'effectuer le dépôt de nos demandes syndicales à l'automne 2019, soit l'an prochain. Pour arriver à un tel cahier, nous devons, dès cette année, échanger, argumenter et voter sur les changements que nous souhaitons voir apparaître à notre contrat de travail. Vous serez donc invités à plusieurs assemblées générales au cours de l'année. Vous pouvez d'ores et déjà inscrire à votre agenda la date de la première assemblée, soit le **26 septembre prochain à 17 h**. Une convocation officielle vous sera bien sûr envoyée d'ici là. Sachez également qu'au moins deux autres assemblées générales sont à prévoir dans la deuxième moitié de l'année, soit une vers la fin février et une autre au début du mois de mai.

Avant d'en arriver là, des élections provinciales auront lieu. Le 1^{er} octobre prochain, nous serons toutes et tous invités à voter pour le parti qui nous dirigera durant les quatre prochaines années. Afin de vous aider à faire un choix judicieux le jour du scrutin, la FAE a mis en ligne un comparatif des différents engagements électoraux des quatre principaux partis (<https://www.lafae.qc.ca/elections-2018/>).

De plus, le SEBL organise une soirée avec quatre candidats de la région représentant respectivement la CAQ, le PQ, QS ainsi que le PLQ. Cette soirée s'adressera d'abord aux personnes déléguées puisqu'elle aura lieu à la fin d'une assemblée des personnes déléguées, soit le **12 septembre prochain, de 18 h 30 à 20 h**. Cependant, des places seront disponibles pour les membres du SEBL. Compte tenu du nombre de places limitées, seules les personnes inscrites seront admises. Ainsi, si vous souhaitez assister à cette soirée, dépêchez-vous à réserver votre place en téléphonant au Syndicat. Je profite de l'occasion pour inciter également les personnes déléguées à s'y inscrire. Lors de cet événement, les panélistes présenteront les grandes lignes proposées par leur parti respectif et insisteront sur leur vision de l'éducation.

Comme vous avez pu le constater, l'année qui s'amorce sera bien remplie! Et les occasions de se voir seront nombreuses. Au plaisir de vous rencontrer au cours de l'année!

Nathalie Bouyer



L'équipe SEBL 2018-2019

À l'arrière : Bernard Provencher, Claudine Fournier, Christine Myette, Normand Marquis, Thierry Lajeunesse et Pascal Morand.

À l'avant : Julie Meunier, Nathalie Bouyer, Stéphanie Diné, Julie Alexandra Yelle et Nelson Costa.

La tâche enseignante, encore des ajouts...

En ce début d'année scolaire, nous souhaitons attirer votre attention sur certaines nouveautés pouvant avoir un impact sur la tâche des enseignantes et enseignants. Notre tâche doit continuer d'être complétée dans le respect des dispositions prévues à notre convention collective tant pour les heures de la tâche éducative, la tâche complémentaire (autres tâches) que le temps de nature personnelle.

La première concerne l'adoption du nouveau PEVR qui exigera que chaque établissement, qu'importe les secteurs, adopte un **nouveau projet éducatif**. Ce travail exigera de nombreuses consultations entre enseignantes et enseignants et comme cet élément revêt une importance capitale pour la haute direction, nous croyons normal que la contrepartie soit la reconnaissance en tâche complémentaire de la participation à la réponse aux consultations de toutes les enseignantes et tous les enseignants de l'établissement.

Cette année verra aussi la poursuite de la mise en place des **Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP)** et des contenus en **éducation à la sexualité**. Nous désirons vous rappeler le caractère volontaire associé à l'enseignement de ces contenus, mais aussi la surcharge de travail qu'elle apportera. Vous êtes donc en droit de demander une reconnaissance en tâches complémentaires pour la planification et l'appropriation notamment.

Bien sûr, la réalité diffère beaucoup d'un milieu à l'autre, mais toujours dans le respect du 32 heures. Par exemple, un **spécialiste au primaire** doit prévoir du temps pour rencontrer les titulaires, pour lire et s'approprier les plans d'interventions de beaucoup plus d'élèves qu'un titulaire. Il doit aussi inscrire dans sa tâche éducative le temps de déplacement entre deux écoles dans la même journée. Autre exemple, si on en-

seigne à l'**éducation des adultes**, chaque enseignante et enseignant doit avoir dans sa tâche éducative deux heures par semaine de suivi pédagogique. À la **formation professionnelle**, le suivi de stage et les activités promotionnelles doivent être inscrits à la tâche s'ils sont effectués.

N'oublions pas aussi que la participation à chaque réunion ou à chaque comité doit être comptabilisée et inscrite dans votre horaire hebdomadaire de 32 heures. Dans cet esprit, toutes les enseignantes et tous les enseignants doivent avoir du temps reconnu pour **participer aux consultations** auxquelles nous sommes invités à répondre selon nos lois et conventions.

De plus, nous vous encourageons fortement à vous entendre collectivement sur vos demandes de reconnaissance de temps afin que toutes et tous puissent bénéficier d'un traitement équitable pour le même travail. Notre force passe par une solidarité entre tout le personnel enseignant.

Normand Marquis et Thierry Lajeunesse

Rappel sur les COSP et l'éducation à la sexualité

Dans le journal [À propos de juin 2018](#), nous avons répondu à certaines questions au sujet des COSP et de l'éducation à la sexualité. L'une de ces questions était :

Qui va transmettre ces contenus?

La décision doit être prise à l'école et de façon **volontaire**. Le ministre a été très clair à cet effet en mentionnant : « Les profs qui ne veulent pas le faire ne sont pas obligés de le faire »¹. Ces contenus peuvent être transmis, notamment par une infirmière ou un infirmier, une ou un psychologue, une conseillère ou un conseiller en orientation ou encore une conseillère ou un conseiller pédagogique.

Pascal Morand

1. Scali, Dominique (2018, 31 mai). « Éducation à la sexualité: des professionnels de l'extérieur en renfort ». *Le Journal de Montréal*. <http://www.journaldemontreal.com/2018/05/31/education-a-la-sexualite-des-professionnels-de-l-exterieur-en-renfort> Consultée le 31 mai 2018.

L'importance d'une bonne délégation syndicale dans chaque établissement

La personne déléguée dans une école ou dans un centre est l'élément moteur permettant à chaque enseignante et enseignant d'être continuellement informé des enjeux actuels tout en permettant à vos élus syndicaux d'être mis au courant de ce qui se passe dans chaque établissement. Par conséquent, sa présence assure une meilleure représentation et un meilleur soutien aux membres.

Être une personne déléguée syndicale doit aussi se faire avec un certain leadership pour soutenir la mobilisation dans son milieu de travail, élément fondamental d'un bon rapport de force et d'une grande solidarité entre les enseignantes et les enseignants. En tant que personne déléguée, vous aurez l'occasion de participer à des discussions avec d'autres personnes qui vivent souvent les mêmes situations. En effet, des rencontres mensuelles (assemblées des personnes déléguées) auront lieu au Syndicat permettant de partager différentes informations et de s'outiller davantage sur les enjeux actuels.

Voilà pourquoi il nous semble primordial que chaque école et chaque centre soient représentés.

Normand Marquis

Consultation : deux nouveautés importantes

Depuis le 1^{er} juillet 2018, les articles 96.15 (FGJ) et 110.12 (EDA-FP) de la Loi sur l'instruction publique ont été modifiés. Désormais, vous aurez droit à **30 jours** (au lieu de 15) pour effectuer une proposition à la direction pour approbation sur les programmes d'études locaux (FGJ seulement), les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, les normes et modalités d'évaluation des apprentissages et les règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire (FGJ seulement).

De plus, une nouvelle attribution a été ajoutée à cette liste, soit : « **les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif** ».

Pascal Morand

Bonne retraite!

En ce début d'année scolaire, prenons le temps de féliciter et de remercier les nouvelles personnes retraitées pour toutes ces années consacrées à l'enseignement et souhaitons-leur une belle et bonne retraite!

Danielle Allard	Francine Davidson-Mérineau	Sharon Gurman-Schnayer	Hélène Poirier
Renée Barbeau	Christian Delpla	Louise Hudon	Danièle Rancourt
Lurette Bastien	Sonia Desbiens	Hélène Jean	Sylvain Raymond
Chantal Beauregard	Diane Dewar	Sylvie Joyal	Dominique Roy
Serge Beausoleil	France Dubuc	Denise Larivière	Louise Sylvestre
Claude Benoît	Sylvie Dupras	Sylvie Leduc	Claude Thériault
Liliane Bourgouin	Louis-France Forget	Gilles Martin	Sylvie Turgeon
André Boutin	Richard Forget	François Mercier	Marjolaine Veillette
Lyne Cloutier	René Gagnon	Martine Miquet-Sage	Chantale Vézeau
Danielle Coulombe	Thérèse Gagnon	Nicole Ouimet	Roberto Villanueva Rangel
Dominique Crevier	Monique Gallant	Hélène Pelletier	
Mario Dagenais	Jean-François Girard	Marie Plourde	

Nelson Costa

Adoption de la convention de gestion et de réussite éducative (CGRÉ)

2018-2019 sera la dernière année scolaire d'existence des CGRÉ puisqu'elles seront remplacées par les projets éducatifs qui doivent entrer en vigueur avant le 1^{er} juillet 2019. Afin de vous aider, nous avons élaboré deux documents faciles à consulter sur le site Internet du SEBL dans la section *Fiches syndicales* (lesebl.ca/?page_id=342/).

Pascal Morand

Instruction annuelle 2018-2019 : Modalités d'application progressive d'évaluation

Cette année encore, il sera permis de ne pas inscrire de **résultats disciplinaires** au bulletin de la 1^{re} étape ou à celui de la 2^e étape lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages sera insuffisant à l'une ou l'autre de ces étapes.

- Au **primaire**, il s'agit des matières suivantes : ECR, anglais, EDP et arts;
- Au **secondaire**, il s'agit des matières dont le nombre annuel d'heures est égal ou inférieur à 100 heures en 1^{re}, 2^e et 3^e années.

Quant aux **compétences non disciplinaires**, il sera encore permis de ne commenter que l'une des quatre compétences, et ce, à l'étape jugée la plus appropriée.

Vous pouvez **modifier vos normes et modalités d'évaluation** qui seront soumises à votre direction pour approbation (LIP, 96.15) selon le processus de consultation choisi par le personnel enseignant. Si la direction accepte votre proposition, celle-ci s'applique. Si elle la refuse, elle devra vous transmettre les motifs de son refus par écrit (EL, 4-8.08). Vous aurez alors 30 jours pour formuler une nouvelle proposition.

Pascal Morand

Assemblée générale

La première assemblée générale du SEBL aura lieu le **mercredi 26 septembre à 17 h**. Le lieu et les sujets seront mentionnés sur l'avis de convocation qui sera remis à chaque membre dans les prochains jours.

Nous espérons vous voir en grand nombre.



Formations de septembre

Au cours des prochains jours, vous recevrez le dépliant des formations syndicales 2018-2019. D'ici là, c'est avec plaisir que nous irons vous rencontrer dans votre établissement si vous souhaitez obtenir plus de renseignements concernant **la tâche**. De plus, une **formation sur la présidence d'assemblée** sera offerte au SEBL le 19 septembre. Nous vous demandons de manifester votre intérêt par courriel à syndicat@lesebl.ca, par téléphone au 450 979-4613 ou sur notre site Internet lesebl.ca sous l'onglet Services aux membres.

Soirée électorale au SEBL

Une première à notre syndicat! Pendant 1 h 30, les personnes candidates des quatre principaux partis du territoire couvert par notre accréditation syndicale viendront présenter les grandes lignes de leur plateforme. Bien sûr, l'accent sera mis sur leur vision de l'éducation.

La soirée se déroulera au SEBL, le **mercredi 12 septembre, de 18 h 30 à 20 h**. Une fois la présentation terminée, un cocktail sera offert à celles et ceux qui souhaiteront poursuivre les discussions.

Puisque le nombre de places est limité, les membres du SEBL qui souhaitent assister à cette soirée doivent s'inscrire d'ici le 7 septembre, à 15 h. Les inscriptions se font en téléphonant au 450 979-4613 ou par courriel à syndicat@lesebl.ca.

Les personnes candidates présentes seront **Sabrina Chartrand** (PLQ, Groulx), **Éric Girard** (CAQ, Groulx), **Daniel Goyer** (PQ, Deux-Montagnes) et **Fabien Torres** (QC, Groulx).

Journée mondiale des enseignantes et des enseignants et 5 ans du SEBL



Le **3 octobre** prochain sera une journée spéciale où l'accent sera mis sur la reconnaissance et la valorisation des personnes qui pratiquent notre merveilleux métier.

Cette année, nous profiterons de l'occasion pour fêter **les 5 ans du SEBL**. En effet, le 5 juillet 2018 était la date anniversaire de la fusion entre le SESBL et le SESMÎ.

Cette soirée à caractère festif est l'occasion parfaite d'échanger entre collègues dans un tout autre contexte.

C'est un rendez-vous le 3 octobre 2018 à La Cage - Brasserie sportive de Boisbriand, au 2555, rue d'Annemasse.

Plusieurs surprises vous attendent! Bienvenue à toutes et à tous!

Nomination au comité de négociation de la FAE

Le 24 août 2018, le Conseil fédératif de négociation de la FAE a approuvé la nomination des membres du comité de négociation en vue du renouvellement de la convention collective nationale 2020. Il s'agit de Marie-Andrée Bénard (conseillère à la FAE), Nicolas Dionne (conseiller à la FAE), Luc Ferland (vice-président aux relations du travail à la FAE et enseignant), Roxanne Guay (enseignante issue du SEBL) et Roxanne Messier (enseignante issue de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal).

Le SEBL tient à féliciter plus particulièrement une enseignante de chez nous, Roxanne Guay. Cette dernière enseigne actuellement l'anglais à l'école secondaire Lucille-Teasdale. Au cours de ses 18 années d'enseignement, Roxanne a été déléguée syndicale, vice-présidente au secrétariat et à la trésorerie du SESBL, membre de la commission itinérante de la FAE en plus d'être impliquée dans divers comités et instances.

Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

 www.facebook.com/seblaurentides

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides

sebl